

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### Formation d'auxiliaire de puériculture sous statut scolaire ou d'apprentis

Sélection Départementale 93 avec une extension sur le 77, **rentrée septembre 2021**  
**Classer vos choix en les numérotant 1 à 5 (1 étant le vœu prioritaire)**

- Lycée Blaise Pascal de VILLEMOMBLE (18 places en partiel)
- Lycée Hélène Boucher TREMBLAY EN FRANCE (20 places en partiel)
- Lycée Henri Sellier LIVRY GARGAN (24 places partiel + 18 places cursus complet apprentissage)
- Lycée Jehan de CHELLES (14 places cursus complet + 10 places cursus complet apprentissage)
- Lycée Lucie Aubrac PANTIN (24 places en partiel)
- Lycée Angéla Davis SAINT DENIS (24 places en partiel)
- Dernier vœu : Extension à tous les établissements (ci-dessus) du département

**Un seul dossier par candidat sera retenu**

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (**nom et prénom en lettres capitales**) et le retourner à l'établissement de formation centre de sélection **avant le 03 Juin 2021** par envoi postal (cachet de la poste faisant foi) à **Lycée ANGELA DAVIS 70 Avenue George Sand 93200 SAINT-DENIS à l'attention de Mme COLOMBIER - DDFPT.**

FICHE D'INSCRIPTION			
Nom	Prénom	Date de naissance	Coller ici une photo d'identité
Adresse			
Ville	Code postal	Situation de famille	
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique		
FORMATION			
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou je le présente à la session 2021.			
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Agricole Services Aux Personnes et Aux Territoires ou je le présente à la session 2021 (affectation en cursus complet aux lycées Henri sellier ou Jehan de Chelles).			
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un <b>autre baccalauréat</b> ou je le présente à la session 2021 (affectation en cursus complet aux lycées Henri sellier ou Jehan de Chelles). Préciser la série ou la spécialité :.....			
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat ou sollicite le droit au retour en formation initiale (affectation en cursus complet aux lycées Henri sellier ou Jehan de Chelles).			

Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :

- Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes
- Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats

Date :

Signature (du représentant légal si candidat mineur) :

### CONDITIONS DE SELECTION

**Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage:**

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
  - vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;
  - vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
  - vous souhaitez suivre la formation sous statut d'apprenti(e), vous devez être âgé(e) au plus de 29 ans révolus à la date d'entrée en formation.
- [Pour l'inscription aux parcours partiels](#) : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

**A FOURNIR AU PLUS TARD le jour de la rentrée en formation : un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de Puériculture doit être établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé :**

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

**Vaccinations OBLIGATOIRES :**

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

**Vaccinations fortement recommandées :** ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

<b>PIECES À JOINDRE AU DOSSIER</b> <b>À CLASSER STRICTEMENT ET À NUMÉROTÉ DANS L'ORDRE INDIQUÉ</b> <b>CI-DESSOUS</b>	Cadre réservé au centre de sélection	
	OUI	NON
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation		
2. Une lettre de motivation <b>manuscrite</b>		
3. Un curriculum vitae (C.V.)		
4. Un document <b>manuscrit</b> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.		
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (pour les bac pro ASSP ou SAPAT)		
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale		
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première <b>et</b> terminale pour les bac pro ASSP ou SAPAT)		
8. Un certificat de scolarité pour l'année 2020-2021 ( <u>pour statut scolaire</u> )		
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.		
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)		
	<b>DOSSIER COMPLET</b> (entourer la mention utile)	
	OUI	NON

**Le dossier complet est :**

**A envoyer par courrier au centre de sélection :**

**Lycée ANGELA DAVIS  
À l'attention de Mme COLOMBIER – DDFPT  
70, avenue George Sand  
93200 Saint-Denis**

**Au plus tard le Jeudi 3 Juin 2021 à minuit  
(cachet de la poste faisant foi)**

### **MODALITÉS D'ADMISSION :**

- Dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat

**- A titre exceptionnel et transitoire, pour l'année 2021, le recrutement se fera, exclusivement, sur dossier. Aucun entretien individuel ne sera programmé**

(Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

## LES ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

### DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	<b>Du 29 mars au 03 juin 2021</b>
Clôture des inscriptions	<b>03 Juin 2021</b>
Jurys de sélection : examen des dossiers	<b>Du 04 au 24 juin 2021</b>
Jury d'admission	<b>Le 28 juin 2021</b>
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	<b>30 juin 2021 à 10h</b>
Validation des inscriptions	<b>09 juillet 2021</b>
Période d'inscription	<b>Jusqu'au 12 juillet 2021</b>
Rentrée scolaire	<b>01 septembre 2021</b>

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

**Un nouveau référentiel en attente de parution entrera en vigueur à la rentrée septembre 2021.**

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE (Infirmier Diplôme d'État).
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe de d'enfants en favorisant la participation de ceux-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

Selon le type de parcours de formation, complet ou partiel, la formation a une durée de 10 à 18 mois avec une alternance de stage et de formation en centre. (Sous réserve de nouvelles modifications à paraître).